

Communiqué « AU CŒUR DES SECTIONS SYNDICALES »

Du 12 avril 2017

Contact : Didier Gladieu, 06 87 77 40 56

Thales : la CFDT cherche à anticiper et maîtriser les conséquences du projet de simplification des structures juridiques du groupe

Après la cession des activités « *Identitaire* » (à l'imprimerie Nationale) et « *RCS* » (à un fonds d'investissement), les Comités d'entreprise et les Comités centraux d'entreprise de Thales sont convoqués en séance extraordinaire les 11 et 12 avril, selon les sociétés, pour être informés du démarrage d'une opération de « *simplification* » des structures juridiques du Groupe.

La plupart des projets structurants dans le Groupe sont déclinés de chantiers Ambition10 et Ambition Boost ; ils déploient les leviers de la stratégie dite de « *croissance rentable* », dont une des traductions les plus contraignantes est l'objectif de « *taux d'EBIT > 10 %* » à l'horizon 2017/2018, réaffirmé encore dernièrement au « *marché* » par le management. De là à en déduire que ce projet de simplification vise à réduire les coûts...

Quelles conséquences industrielles et sociales ?

- La première conséquence sociale pour l'ensemble des salariés de chacune des entités concernées est la perte programmée des statuts et avantages liés aux accords d'entreprises de son unité.
- La seconde est l'éloignement du centre des décisions opérationnelles des salariés (investissements, études non financées, embauches) en créant des mégastructures.
- La troisième est la dissolution de chaque activité dans un « *gros ensemble* » sans identité : quelle sera la vision développée par les clients et les administrations de chacune des activités propres des entités légales actuelles, de futures entités fusionnées ?
- La quatrième est la réduction de la représentation des salariés au travers d'instances représentatives du personnel (IRP) qui ne permettront pas de traiter des « *petits sujets* ».
- La cinquième, et non la moindre, porte sur les menaces sur l'emploi (fonctions transverses), à moyen/long terme.

Cette dimension doit être croisée avec la « *digitalisation* » du Groupe. Pour la CFDT, le processus d'information/consultation des CE/CCE et les expertises menées doivent faire ressortir et éclairer l'ensemble des motivations, objectifs et conséquences réels de ce qui correspond plus à un « *programme* » ficelé qu'à un « *projet* » susceptible d'évolution, de modification, d'adaptation par le dialogue, l'échange entre deux (plusieurs) logiques.